

AR PREFECTURE

016-211601687-20160520-20160507D-DE
Regu le 23/05/2016

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mil seize

Le 20 mai à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 mai 2016

PRESENTS : MMES BOULAI – COUTEAU – MOUNIER –
PÉNIGAUD

MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER
DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES –
FAURE – SUTRE

EXCUSEE : MME GAILHOUSTET

ABSENT : M ESTIENNE

POUVOIR :

MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M SAVIN

MME BOULAI a été nommée secrétaire

2016-05-07 D

Objet : Amortissement point lumineux Glange

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour plus de sécurité sur la route départementale n°88 un point lumineux a été implanté au-dessus de l'abri bus.

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'amortir la valeur « inventaire » de cet investissement soit 563,80 € à partir de 2017.

Monsieur le Maire précise que la durée d'amortissement peut être fixée de 1 à 5 ans par la collectivité et que les autres travaux du SDEG ont été précédemment amortis sur 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire pour mettre en place un amortissement sur 5 ans soit 112,76 € par an à compter de 2017.

Fait à Jauldes, le 23 mai 2016

Le Maire
Eric SAVIN

